



PRÉFET DE L' AISNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELER L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE CRAIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHEVRESIS-MONCEAU présentée par la société LVM TP

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 27 avril 2017, une enquête publique qui sera ouverte **du lundi 22 mai 2017 au mercredi 21 juin inclus**, dans la commune de CHEVRESIS-MONCEAU sur la demande présentée par la société LVM TP dont le siège social est situé 1, rue Montfourmy à Saint Quentin (02200) en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de craie sur le territoire de la commune de CHEVRESIS-MONCEAU.

Ce projet consiste en l'extraction de craie à la pelle ou à la chargeuse au lieu-dit « Le Long Bois » parcelle cadastrale n°12 de la section ZV à CHEVRESIS-MONCEAU.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute celle-ci, le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site internet de la préfecture (www.aisne.pref.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé à la direction départementale des territoires – service environnement – unité ICPE, déchets – 50 boulevard de Lyon – 02010 LAON CEDEX sur prise de rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, à la mairie de CHEVRESIS-MONCEAU aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de CHEVRESIS-MONCEAU, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Par ailleurs, pendant la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses appréciations, suggestions et contre propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante: ddt-env-icpe@aisne.gouv.fr, en indiquant impérativement dans l'objet du mail "**enquête publique-observations-LVM TP-CHEVRESIS MONCEAU**". Elles sont transmises au commissaire enquêteur, qui les tient à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société LVM TP dont le siège social est situé 1, rue Montfourmy à Saint Quentin (02200) ou à la Direction départementale des territoires.

Monsieur Jean-Quentin DELVAL, officier supérieur, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
lundi 22 mai 2017	14h00-17h00	CHEVRESIS-MONCEAU
mercredi 31 mai 2017	9h00-12h00	CHEVRESIS-MONCEAU
vendredi 9 juin 2017	14h00-17h00	CHEVRESIS-MONCEAU
samedi 17 juin 2017	9h00-12h00	CHEVRESIS-MONCEAU
mercredi 21 juin 2017	9h00-12h00	CHEVRESIS-MONCEAU

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de CHEVRESIS-MONCEAU et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
L'adjointe au Responsable d'Unité,

Jenny POIRETTE